

Règlement 2019 – Inscription des films

À Nous de Voir, Sciences en Images – le Festival d'Oullins

33^{ème} édition – du 19 au 23 Novembre 2019

Compétitions films « À Nous de Voir » et « À Nous de Voir Jeunesse »

I. Le Festival

À Nous de Voir, Sciences en Images – le festival d'Oullins est une initiative portée depuis 1986 par la Maison des Jeunes et de la Culture d'Oullins (ci-après dénommée MJC) pour faciliter la rencontre du grand public avec les questions de sciences, via les arts visuels et notamment la projection de films de sciences.

C'est dans le cadre de ce festival que s'inscrivent les projections de films et les compétitions « À Nous de Voir », destinée au grand public et « À Nous de Voir Jeunesse », destinée aux enfants de moins de 12 ans et aux professionnels de l'enfance.

Le festival accueille également des expositions photographiques, spectacles, ateliers, tables rondes, dédicaces, conférences et autres rencontres autour des sciences. En 2018, ce sont plus de 70 activités qui ont été proposées au public.

II. Période et lieux

La 33^{ème} édition du festival À Nous de Voir- Sciences en Images aura lieu du 19 au 23 Novembre 2019 à la MJC d'Oullins ainsi que dans des lieux partenaires comme par exemple, en 2018, « la Mémo » (médiathèque d'Oullins), le cinéma « La Maison du Peuple » de Pierre Bénite, « l'Aquarium Ciné Café » à Lyon, ainsi que dans des restaurants oullinois. Des dates OFF sont susceptibles d'être organisées, sur accord des ayants droit.

Une séance spéciale pour les films primés aura lieu en 2020.

III. Participation au festival

Aux fins des projections pour l'édition 2019 du festival et des compétitions « À Nous de Voir » et « À Nous de Voir Jeunesse », la MJC d'Oullins lance un appel à films. Ce dernier est ouvert aux films de tout format et de toute durée, qu'il s'agisse de documentaires, de fictions, de films d'animations, de séries ou autres.

Les films proposés devront présenter une approche scientifique d'au moins une des trois thématiques de cette année, à savoir : **Santé – Nouvelles Technologies – Évolution des espèces**. Ces thématiques peuvent se croiser au sein d'un même film (cela peut même représenter un atout) et doivent être prises dans un sens large.

Les films doivent être soit en version française, soit obligatoirement sous-titrés en français.

Les auteurs peuvent présenter plusieurs réalisations, mais une seule œuvre pourra être retenue dans une seule des deux compétitions.

IV. Modalités d'inscriptions et envois des films

Les formulaires d'inscription doivent être renvoyés dûment remplis et signés **avant le 30 mars 2019**. Le formulaire est disponible sur le site www.anousdevoir.com ou par simple demande à l'adresse contact@anousdevoir.com.

Les films peuvent être envoyés sous format DVD, mp4, lien VIMEO, lien YOUTUBE, lien DAILYMOTION.

Les envois depuis l'étranger doivent être dégagés des droits de douane (indiquer la mention « valeur non commerciale »). Les DVD envoyés pour la sélection ne seront pas retournés à l'expéditeur.

Le film dans sa version définitive de projection sera demandé uniquement pour ceux qui auront été sélectionnés pour le festival.

La MJC décline toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non réception des dossiers d'inscription et des films, quelle qu'en soit la raison.

V. Déroulement des sélections et des compétitions

Entre la réception des inscriptions et le mois de Juin 2019, un comité de présélection, visionnera les films et en établira une première sélection qui sera présentée au comité scientifique. Le comité scientifique est composé de membres issus des secteurs des sciences et de l'enseignement. Il est garant de l'adéquation des films présentés au festival aux critères de sélection et de leur intégrité scientifique. Des allers-retours seront faits entre les deux comités jusqu'à ce que les avis s'harmonisent.

En Juillet 2019, l'équipe de programmation du festival annoncera la liste des films programmés, en accord avec le comité de présélection et le comité scientifique. Les films seront répartis en plusieurs sections :

- Compétition « À Nous de Voir » : De 4 à 7 films concourant pour le Prix du Jury Professionnel, et le Prix du Public.
- Compétition « À Nous de Voir Jeunesse » : De 4 à 7 films concourant pour le Prix des Professionnels de l'Enfance et le Prix des Enfants.
- Programmation Régulière : films qui seront projetés hors-compétition, pour le grand public ou réservé aux adultes
- Programmation Jeunesse : films qui seront projetés hors-compétition, spécifiquement pour les moins de 12 ans
- Programmation Scolaire : films qui seront projetés hors-compétition devant des classes de différents niveaux pouvant aller de la maternelle aux études supérieures.

À l'intérieur de chacune de ces deux compétitions, il est possible que des catégories « longs métrages » et « courts métrages », soient créées, en fonction des films retenus, auquel cas ce sont entre 4 et 7 films par catégorie qui concourront.

Des prix supplémentaires peuvent s'ajouter en cas de volonté d'établissement scolaires ou de partenaires financiers de constituer un jury à part entière.

En cas de sélection, une copie du film dédiée à la projection devra être envoyée à la MJC d'Oullins avant le 15 Septembre 2019

Dès l'annonce officielle des résultats de la sélection, les ayants droits des films s'engagent à ne pas retirer leur œuvre du festival.

Les réalisateurs, producteurs et distributeurs des œuvres primées au festival s'engagent à mentionner le prix qui leur aura été attribué dans les dossiers de presse et autre matériel de promotion (affiches, cartes postales), comme lors de toute diffusion du film primé (encart du festival à ajouter en début de générique au support de projection).

VI. La diffusion

Les films sélectionnés seront diffusés à la MJC d'Oullins ou dans des lieux partenaires pendant le festival *À Nous de Voir*, durant le mois de Novembre 2019, et, en ce qui concerne les films primés, ils seront également diffusés lors d'une séance spéciale en 2020.

Les films ne seront pas diffusés plus de deux fois, mis à part les films primés qui pourront être diffusés jusqu'à 3 fois.

La MJC s'engage à tenir les ayants droit au courant de chaque diffusion.

La diffusion des films ne fera l'objet d'aucun droit de diffusion mais sera entièrement gratuite.

VII. Promotion

En cas de sélection du film, pour une des compétitions ou dans un des autres types de programmation, le producteur, le diffuseur ou le réalisateur s'engage à nous faire parvenir dans les délais les plus brefs :

- Au moins une image extraite du film en 300 DPI minimum
- L'affiche du film en 300 DPI minimum
- Une fiche technique du film
- Un teaser du film le cas échéant
- Un DVD ou fichier du film permettant l'extraction de séquences courtes pour les teasers du festival.

Ces documents seront utilisés par la MJC d'Oullins pour la promotion du festival.

VIII. Invitations

Les réalisateurs ou autres personnes ayant participé à la création des films sélectionnés peuvent être invités au festival par la MJC. Les modalités sont à voir directement avec l'équipe organisatrice du festival *À Nous De Voir*.

IX. Base de données filmographique

Les informations collectées dans le formulaire d'inscription seront susceptibles d'être intégrées et interrogeables dans le respect de la loi informatique et libertés, au sein de la base de données filmographiques du festival.

La base de données filmographique et le catalogue du Festival *À Nous De Voir* constituent également un outil de valorisation des connaissances issues de la recherche scientifique et un outil de travail pour les diffuseurs de programmes, ils se veulent en ce sens exhaustifs : tout document inscrit au festival sera répertorié sur ces supports.

X. Modifications, annulation

La MJC d'Oullins se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le festival ou d'en modifier son contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du festival. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

XI. Acceptation du règlement

L'inscription d'un film au festival *À Nous De Voir, Sciences en Images – le festival d'Oullins*, implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

La présentation des films au festival *À Nous De Voir* et les dispositions du présent règlement sont réputées avoir reçu l'accord de tous les ayants droits avant l'envoi aux organisateurs des dossiers d'inscription accompagnés des films et des documents de promotion.

Tout cas ne rentrant pas dans les situations décrites dans le présent document pourra faire l'objet de négociations en direct entre la MJC et les ayants droit.

En cas de litige, les parties se concerteront pour parvenir à un accord à l'amiable préalablement à tout contentieux judiciaire. À défaut d'accord, la loi française s'appliquera et le litige sera porté devant la juridiction compétente à Lyon.

